

## RAPPORT DU MONITORING SUR L'OBSERVANCE DES OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES PAR LA SOCIETE « RUASHI MINING S.P.R.L. »

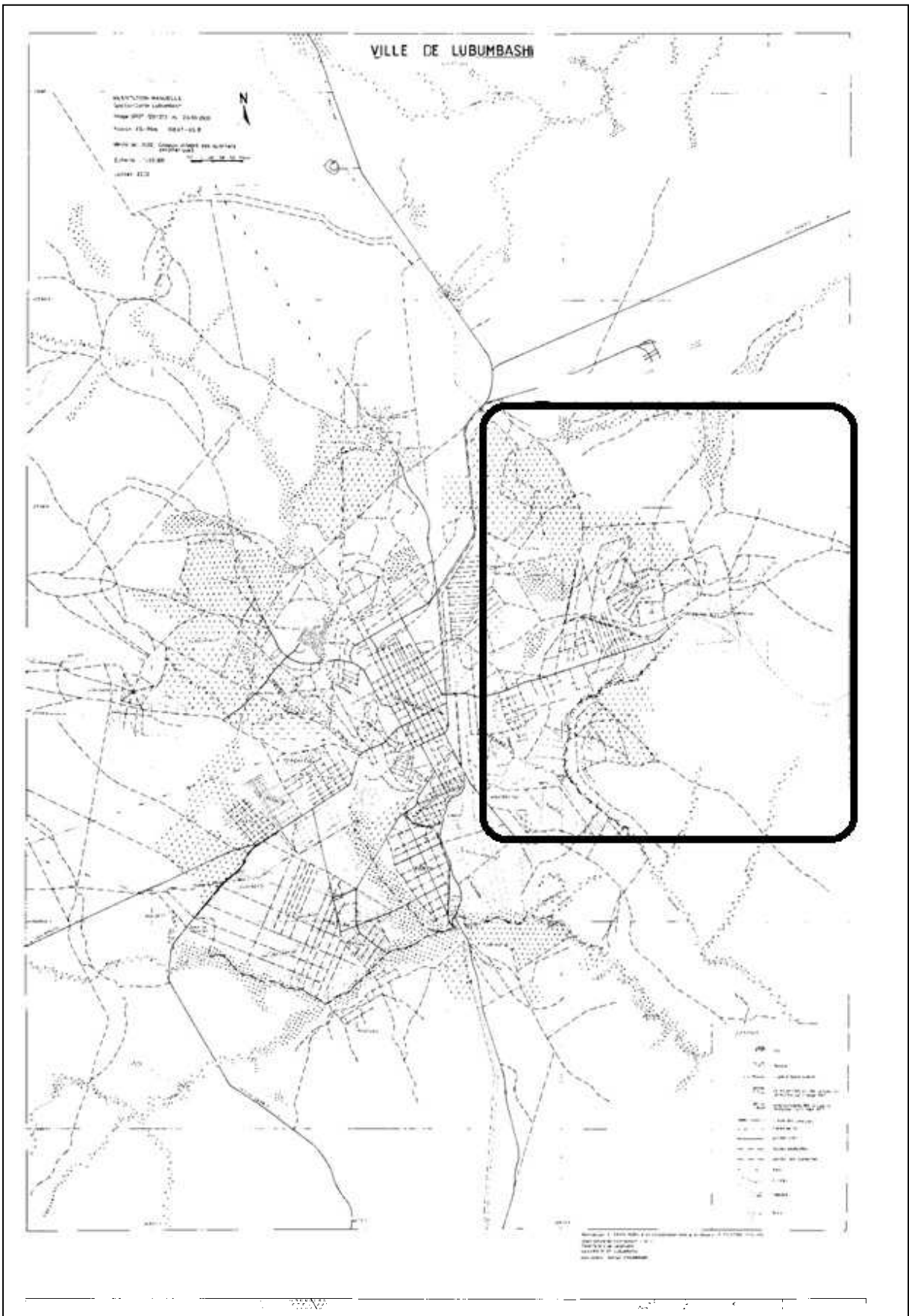
Par Christian BWENDA



Entrée des installations de RUASHI MINING s.p.r.l. (photo PREMICONGO)

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA GESTION DURABLE DES  
FORETS DANS LE CŒUR VERT DE L'AFRIQUE (SFM - GHOA)

WWF - RDC/FY12/GRANT/002/CD001702



La ville de Lubumbashi, En encadré en gras, la commune RUASHI, zone de notre monitoring

## SOMMAIRE

### 1. INTRODUCTION

- 1.1. CONTEXTE
- 1.2. OBJECTIFS
- 1.3. METHODOLOGIE
- 1.4. DIFFICULTES RENCONTREES
- 1.5. LA COMMUNE DE LA RUASHI
- 1.6. LA SOCIETE RUASHI MINING s.p.r.l.

### 2. RESUME DE L'ACTIVITE

- 2.1. LA REVUE BIBLIOGRAPHIQUE
- 2.2. LA FICHE DE MONITORING
- 2.3. L'ATELIER DE PREPARATION
- 2.4. LE DEROULEMENT DU MONITORING
- 2.5. LA REUNION DE RESTITUTION
- 2.6. LES ECHANGES AVEC LA SOCIETE RUASHI MINING

### 3. LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA SOCIETE

- 3.1. LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA RUASHI MINING s.p.r.l.
- 3.2. LES REALISATIONS SOCIALES DE LA RUASHI MINING s.p.r.l.
- 3.3. LES CONFLITS POTENTIELS

### 4. LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS

## **SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES**

A.D.G.A. : Administrateur Délégué Général Adjoint

A.N.R. : Agence National de Renseignement

CHEMAF : Chemical of Africa

CRONGD : Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement du Katanga

E.I.E. : Etudes d'Impact Environnementale du projet

GANVE : Groupe d'Action Non Violente Evangelique

GECAMINES : Générale des carrières et des mines

M.C.K.: Mining Company of Katanga

O.C.C. : Office Congolais de Contrôle

OFIDA : Office des Douanes et Accises

P.A.R. : Plan d'Atténuation et de réhabilitation

P.F.N.L. : Produits Forestiers Non Ligneux

P.G.E.P. : Plan de Gestion Environnementale du projet

PREMICONGO : Protection des écorégions de miombo au Congo

R.S.E. : Responsabilités sociales des entreprises

SHALAKI : Shamba la kinduku (le champ de la fraternité)

S.P.R.L. : Société Privée à Responsabilité Limitée

WWF : World Wide Fund (Fond mondial pour la nature)

## I. INTRODUCTION

### 1.1. LE CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités pour une gestion durable des forêts dans le cœur vert de l'Afrique, PREMICONGO a reçu une subvention du WWF - RDC en vue d'effectuer un monitoring sur l'observance des obligations environnementales et sociales par la société « RUASHI MINING s.p.r.l. ». Le choix de cette entreprise s'explique d'une part par sa participation à l'atelier organisé du 16 au 17 février dernier par la Coopération allemande, (GIZ) sur les RSE, et d'autre part par sa localisation à Lubumbashi, ville qui abrite également le siège de l'ONG PREMICONGO.

La participation de l'entreprise à l'atelier sur les RSE nous rassurait sur sa disposition à collaborer avec la société civile dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes. La proximité du siège de PREMICONGO permettait une bonne connaissance du terrain pour cette première expérience avec le WWF.

### 1.2. LES OBJECTIFS

L'objectif global de ce projet consistait à faire un monitoring des obligations sociales et environnementales de l'Entreprise RUASHI MINING.

Les objectifs spécifiques étaient :

- Contacter et échanger avec l'entreprise RUASHI MINING sur l'Etat des lieux et les perspectives de gestion durable.
- Produire une fiche des indicateurs du monitoring en rapport avec les obligations environnementales et sociales de l'entreprise
- Faire une revue de la littérature existante sur les normes environnementales et sociales afin de s'en inspirer pour diversifier les propositions d'amélioration.
- Collecter à l'aide de la fiche de monitoring les données sur les réalisations environnementales et sociales de l'entreprise RUASHI MINING.
- Collecter des informations auprès de la communauté locale et d'autres organisations de la société civile par des concertations et réunions informelles.
- Formuler des recommandations et informations nécessaires à la protection de l'environnement et à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines et locales

### 1.3. LA METHODOLOGIE

Pour récolter les données qui nous ont permis d'élaborer ce rapport, nous avons utilisé les méthodes suivantes :

- Production de la fiche de monitoring
- Contact et échanges avec la société RUASHI MINING

- Collaboration avec les services de l'administration minière provinciale et locale.
- Entretiens individuels et réunions avec les communautés riveraines et autres structures de la société civile.

#### 1.4. LES DIFFICULTES RENCONTREES

La principale difficulté rencontrée au cours du monitoring a été le refus de collaborer des autorités de la société RUASHI MINING s.p.r.l. Nos sollicitations pour les rencontrer n'ont en effet pas reçu un accueil positif de leur part. Les coups de téléphone, les sms, mails échangés ne nous ont pas permis d'obtenir un seul entretien qui nous permette d'avoir leur version des faits. Pour contourner cette difficulté, nous nous sommes contentés de recueillir des informations par des voies officieuses. Mais nous avons ensuite pris soin d'envoyer ce rapport aux autorités de RUASHI MINING s.p.r.l. avant de le boucler. La réaction ne s'est pas fait attendre ; nous avons reçu une invitation pour une réunion au cours de la quelle l'A.D.G.A., Un responsable du social et un responsable de l'environnement nous ont en gros répondu tout en nous demandant de prouver notre existence juridique et l'agrément des services étatiques. Il s'en est suivi des réunions et concertations avec l'avocat conseil et nous avons fini par constater que l'entreprise n'avait en réalité rien à répondre à notre rapport.

#### 1.5. LA COMMUNE DE LA RUASHI

La commune de la RUASHI est située au nord est de la ville de Lubumbashi. Bien qu'il n'existe pas de statistiques officielles, certaines autorités municipales estiment à plus de 300 000 le nombre de ses habitants. Le nom RUASHI vient de celui de la rivière principale qui coule dans la contrée.

La commune de la RUASHI est en partie rural et ce, jusqu'à un passé récent, plusieurs de ses habitants vivaient de l'agriculture de subsistance. L'artisanat a toujours été une des caractéristiques de la commune. La malachite y était jadis travaillée par des artistes qui produisaient des œuvres d'art qui faisaient la renommée de la commune. La malachite était recueillie dans les mines depuis longtemps inexploitées par la GECAMINES, à savoir, KALUKULUKU et L'ETOILE. C'est sur ce site que s'est implantée la société RUASHI MINING s.p.r.l. Notons aussi que cette société n'est pas la seule évoluant dans les limites géographiques de la commune. La CHEMAF, sa voisine, s'illustre depuis des années dans sa gestion anarchique et irresponsable de l'environnement.

#### 1.6. LA SOCIETE RUASHI MINING s.p.r.l.

RUASHI MINING s.p.r.l. est une filiale du groupe sud Africain METTOREX. Ce groupe détient 75% des parts de la société et les 25% restant sont détenus par la GECAMINES. Le projet d'exploitation du cuivre et du cobalt à démarrer en 2004. En 2006, la construction des installations était terminée et la production démarrait immédiatement.

A ce jour le site d'exploitation situé à la commune RUASHI comprend une mine à ciel ouvert et deux usines de production de minerais, l'une par lixiviation et l'autre par électrolyse. Le siège d'exploitation se trouve donc à la RUASHI tandis que le siège social est situé dans La commune de Lubumbashi, sur l'avenue SONGOLOLO. La mine de la RUASHI

n'est pas l'unique siège d'exploitation de la société. Celle-ci détient des sites à KINSENGA et à DILALA dans le District de KOLWEZI. Les travaux dans la mine DE LA RUASHI sont conduits par une société sous traitante ; La M.C.K. Les minerais produits sont envoyés à CHIBULAMA en ZAMBIE où la société possède une raffinerie.

Actuellement, Monsieur GRANT DEMPSEY de nationalité Sud Africaine dirige RUASHI MINING.



A gauche, la mine à ciel ouvert et à droite, les installations de la société sur le site d'exploitation (photos PREMICONGO)

## II. RESUME DE L'ACTIVITE

### 2.1. LA REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Nous avons démarré l'activité avec la consultation d'ouvrages sur les questions environnementales ainsi que les RSE liées à l'exploitation minière. Cette consultation nous a permis d'une part d'élaborer l'ébauche de la fiche de monitoring et d'autre part d'enrichir les recommandations. Voici par ailleurs les ouvrages que nous avons consulté ;

#### BIBLIOGRAPHIE :

Michel MPUNDU MUBEMBA MULAMBI, **Contamination des sols en éléments traces métalliques à Lubumbashi (Katanga/RD Congo). Evaluation des risques en contamination de la chaîne alimentaire et choix de solution de remédiations**, Thèse de doctorat en sciences agronomiques, UNILU, novembre 2010.

Tolérant LUBALEGA KIMBAMBA, **Contaminations métalliques et termitières autour de Lubumbashi**, Mémoire d'études approfondies en biologie végétale et environnement, UNILU, Septembre 2009.

Bauchet KATEMBO MANDA, **Evaluation de la contamination de la chaîne trophique par les métaux lourds dans le bassin de la Lufira supérieure (Katanga -RD Congo)**, Mémoire d'études approfondies en biologie végétale et environnement, UNILU, Octobre 2009.

François CHIPENG KAYEMB, **Etude d'une espèce tolérante au cuivre : *Haumaniastrum katangense* ; mise au point de sa culture et étude des mécanismes de tolérance**, Thèse de doctorat en sciences Agronomiques, UNILU, Novembre 2010.

François MUNYEMBA KANKUMBI, **Quantification et modélisation de la dynamique paysagère dans la région de Lubumbashi : évaluation de l'impact écologique des dépositions issues de la pyrométallurgie**, Thèse de doctorat en sciences Agronomiques, UNILU, Novembre 2010.

Mylor NGOY SHUTCHA, **phytostabilisation des sols contaminés en métaux lourds par l'activité minière du Katanga (cas du quartier Gécamines/Penga Penga contaminés en métaux par les émissions de la fonderie de cuivre de l'usine Gécamines/Lubumbashi)**, Thèse de doctorat en sciences Agronomiques, UNILU, Novembre 2010.

**Bonne gouvernance des ressources naturelles : défis de la responsabilité sociale des entreprises minières**, Editions du CEPAS, 2010.

**Bonne gouvernances des ressources minières en R.D.C : Vade-mecum de la responsabilité sociale des entreprises**, Editions du CEPAS, Mai 2010.

**Code minier, et règlement minier, in recueil des textes juridiques en matière environnementale en République Démocratique du Congo**, 2eme édition, revue et augmentée, publié par AVOCATS VERTS, 2007.

En termes d'apport dans les recommandations, nous avons surtout intégrés les possibilités de réhabiliter les sites détruits par l'exploitation minière, comme le démontre Michel MPUNDU MUBEMBA MULAMBI, François MUNYEMBA KANKUMBI et Mylor NGOY SHUTCHA dans leurs thèses ci hautes citées. La relecture de la loi (code minier et règlement minier) nous a permis de faire le point sur les points forts et les insuffisances en matières sociales et environnementales.

## 2.2. ELABORATION DE LA FICHE DE MONITORING

Cette fiche a constitué un guide pour notre enquête de terrain. Après la première ébauche élaborée lors de la revue bibliographique, nous avons pu finaliser ce document durant l'atelier qui a précédé la descente terrain. Cette fiche nous a permis de récolter les informations auprès des personnes rencontrées, tant de l'entreprise que de la société civile, de la communauté locale ou de l'administration.



<b>IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT</b>		
01	Nom de l'entreprise	
02	Superficie du site d'exploitation	
03	Siège social	
04	Siège d'exploitation	
05	Ville ou Territoire	
06	District	
07	Province	
08	Contacts	

<b>MECANISMES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
01	Existe-t-il un service chargé de la protection de l'environnement ?	OUI NON
02	Avez-vous mis en place des mesures de protection de l'environnement ?	OUI NON
03	Avez-vous réalisé une EIE et un PGEP ?	OUI NON
04	Si l'EIE et le PGEP n'ont pas été réalisés, sur base de quoi se fondent les mesures environnementales mises en œuvre ?	
05	Si oui, de quand date l'élaboration de ces documents ?	
06	Le public avait-il été consulté lors de leur réalisation ?	OUI NON
07	Les communautés locales sont-elles informées du	OUI NON

	contenu de ces documents ?		
08	Le PGEP est-il mis en œuvre ?	OUI	NON
09	Existe-t-il un budget relatif à la protection de l'environnement ?	OUI	NON
10	Y a-t-il des mesures d'atténuation des risques de dégradation et de pollution des eaux ?	OUI	NON
11	Si oui lesquels ?		
12	Existe-t-il des dispositions de contrôle des risques de pollution de l'atmosphère ?	OUI	NON
13	Si oui lesquels ?		
14	Y a-t-il des mesures en vigueur contre les bruits et vibrations ?	OUI	NON
15	Si oui lesquels ?		
16	Existe-t-il une cartographie topographique du milieu ?	OUI	NON
17	Existe-t-il une carte de réseau hydrographique et géo chimique du site ?	OUI	NON
18	Existe-t-il des rapports (hebdomadaires, mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels) sur la situation environnementale ?	OUI	NON
19	Ces rapports sont-ils disponibles ?	OUI	NON
20	Un audit environnemental a-t-il déjà été réalisé ?	OUI	NON
21	Si oui quand et par qui, si non pourquoi ?		
	Existe-t-il des mines ou	OUI	NON

22	carrières d'extraction que l'entreprise a déjà fermée ?	
23	Si oui quelles mesures ont-elles été prises pour leur réhabilitation ?	
24	Quelles sont les mesures prises pour la gestion de « mort terrain » ?	
25	Quelles sont les mesures prises pour la gestion des explosifs, acides, produits radio actifs et autres substances chimiques dangereuses ?	
26	Quelles sont les mesures prises pour la gestion des déchets solides dangereux ?	
27	L'entreprise a-t-elle constituée une sureté financière ?	OUI NON

<b>RSE ET GESTION DES CONFLITS</b>		
01	Existe-t-il un cadre de concertation avec les communautés riveraines ?	OUI NON
02	Si oui qui en sont les membres ?	
03	Quelles sont les attributions de ce cadre ainsi que la fréquence des réunions ?	
04	Existe-t-il des PV de ces réunions ?	
05	Existe-t-il un PDD des communautés riveraines ?	OUI NON
06	Si oui les communautés riveraines avaient t elles étaient consultées lors de son élaboration ?	OUI NON
07	Si non quelle est la procédure de choix des actions de la société dans le cadre des RSE ?	

08	Existe-t-il un budget d'exécution de ces travaux ?	OUI	NON
09	Existe-t-il des réalisations sociales et économiques en faveur des communautés riveraines ? les quelles ?		
10	Les organisations de la société civile sont elles associées ? lesquelles ?		
11	Existe-t-il un rapport périodique de l'état d'avancement du PDD ?		
12	Avez-vous identifié des situations potentielles de conflits avec la communauté ?		
13	Si oui lesquelles ?		
14	Comment les gérez-vous ?		

### 2.3. ATELIER DE PREPARATION

Pour préparer le monitoring nous avons organisé deux jours de réunions avec les organisations de la société civile, l'administration, des scientifiques spécialistes des questions environnementales dans l'exploitation minière, ainsi que quelques représentants des communautés riveraines de l'entreprise. A l'issue de ces deux jours, les résultats suivants ont été obtenus :

- La fiche simplifiée de monitoring a été améliorée
- Les acteurs de terrain ont été renforcés en capacités sur les obligations en matières environnementales et les RSE

En plus, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Consulter les travailleurs de M.CK. pour avoir le maximum d'informations sur l'intérieur de la mine.
- De s'adresser aux employés municipaux de la Commune RUASHI pour recueillir les informations sur les délocalisations.
- Consulter la REGIDESO pour avoir des informations sur sa station située à l'intérieure de la concession de RUASHI MINING aujourd'hui.

- Consulter l’Eglise catholique pour avoir des informations sur les actions sociales et sur les abus commis par RUASHI MINING dans la commune.



Atelier de renforcement des capacités, du 20 au 21 septembre 2011 à Lubumbashi, salle SAFINA (photos PREMICONGO)

#### 2.4. DESCENTE TERRAIN

La descente terrain a eu lieu à la RUASHI, à la KATUBA et auprès de l’administration dans la commune de LUBUMBASHI du 24 au 29 septembre 2011. L’équipe de PREMICONGO été conduite par son Coordinateur, Mr Christian BWENDA. Elle a rencontré les groupes de personnes suivants :

- Sœurs Salésiennes du Lycée HODARI
- Des enseignants du Lycée HODARI
- Des enseignants du l’école primaire USHINDI de la RUASHI.
- Des membres de l’organisation SHALAKI
- Des membres du « comité courant » du quartier II
- Des personnes délocalisées par la RUASHI MINING S.P.R.L.
- Des agents de l’administration chargée des mines
- Des travailleurs de RUASHI MINING S.P.R.L.
- Des travailleurs de la MCK

Après la publication du rapport provisoire et sa communication à RUASHI MINING s.p.r.l. , nous avons rencontré les responsables de cette entreprise :

- Jules ILUNGA MAKINKO, ADGA de la société.
- Yvon MBAYO, responsable dans le service du social
- Gérard NSENGA, responsable du service de l’environnement.
- Joseph YAV, avocat conseil de la société.

Si les personnes indépendantes comme les délocalisés, les sœurs salésiennes, les membres du « comité courant » et les enseignants ont répondu en toute liberté, les agents de l’entreprise

et ceux de l'administration ne sont exprimés que sous le couvert de l'anonymat, par peur des représailles de la part de la société. Nous ne citerons donc pas leurs noms dans ce document. Avec les responsables de la société, les échanges se sont focalisés sur nos intentions ; pour eux, notre but était de salir l'entreprise à travers la presse. Lors de ces entretiens, ils ont pu aussi donner leurs réponses aux questions que nous soulevons dans ce rapport ; nous les avons donc introduits dans cette mouture finale.

## 2.5. LA REUNION DE RESTITUTION

La séance de restitution a eu lieu le lundi 07 octobre au bureau de PREMICONGO, en présence de Mr Didier KALALA de WWF. Elle a été suivie le 08 octobre d'une descente terrain à la RUASHI où le missionnaire venu de KINSHASA a pu rencontrer certains acteurs concernés par la situation à RUASHI MINING s.p.r.l. Cette activité a été suivie d'une réunion au bureau de PREMICONGO, le 09 octobre, réunion au cours de laquelle le draft du rapport provisoire a été présenté et la suggestion de l'envoyer aux responsables de RUASHI MINING s.p.r.l. avant sa publication acceptée.

### III. LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

#### 3.1. LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE DE RUASHI MINING

Le site sur lequel RUASHI MINING s.p.r.l. s'est installé était diversement occupé au paravent. Une partie de la concession était occupée par une forêt, dégradée certes, mais qui contenait encore du petit gibier comme les aulas codes et les antilopes et qui fournissait également des PFNL à la population environnante. Une autre partie de la concession était constituée des concessions agricoles appartenant aux habitants de la commune. Une troisième partie enfin était constituée de parcelles et maisons d'habitations de particuliers. En visitant le site web de l'entreprise, nous avons lus avec intérêt les politiques environnementales de METTOREX, politiques sensées être appliquées dans ses filiales. Mais le constat de notre monitoring à ce propos, a été plutôt décevant. L'administrateur Délégué adjoint de la société a avoué implicitement qu'il y avait des insuffisances dans la gestion environnementale ; *c'est un processus d'apprentissage, ... comme pour la démocratie, ... nous ne disons pas que c'est parfait chez nous, mais nous faisons de notre mieux pour améliorer constamment,*

##### 3.1.1. L'EIE et le PGEP

L'EIE et le PGEP sont des documents que les entreprises produisent obligatoirement avant le démarrage de l'exploitation. RUASHI MINING en possède sans aucun doute, même si nous n'avons pas eu l'occasion d'en prendre connaissance. D'après les agents de l'administration des mines, personne, même pas les services étatiques chargés des mines n'ont eu accès à ces documents qui auraient été élaborés dans les « bureaux climatisés de Kinshasa ». En tout cas, nous nous sommes rendus compte que la population riveraine n'avait pas été consultée et qu'elle ignorait donc leur contenu. Pour les agents de l'administration minière et ceux de l'entreprise, RUASHI MINING s.p.r.l. ne s'est jamais soumise à un audit environnemental et n'a jamais révisé son E.I.E. et son PGEP. Ce n'est pas l'avis des responsables de la société. M. Jules Ilunga, ADGA de la société affirme que des audits environnementaux sont organisés tous les deux ans. Il ne nous a cependant dit qui menait ces audits et quels étaient les conclusions et recommandations.

##### 3.1.2. Collaboration avec les services étatiques chargés de l'environnement minier

On note la présence des services de l'Etat sur le site. Il s'agit notamment de l'O.F.I.D.A., l'O.C.C., la Division provinciale des mines, la police des mines et l'A.N.R. Le rôle de ces services se limite à enregistrer les tonnages des produits qui quittent le site d'exploitation. Ces différents services n'ont aucun pouvoir réel et ne peuvent même pas effectuer des inspections dans leurs domaines respectives sans l'aval du gouvernement provincial. Ces

dispositions ont été prises par les autorités provinciales afin de limiter *les tracés faits aux investisseurs*. La conséquence est que les services de l'Etat ne servent plus à rien à part l'enregistrement des tonnages. Même les services chargés de l'environnement minier s'interrogent sur leur raison d'être.

### 3.1.3. Déforestation

La forêt claire de type miombo qui occupait le site à été totalement rasée. Les PFNL ont par conséquent disparut, mais il faut souligner qu'il n'y avait aucune espèce animale ou végétale protégée sur les lieux. Cependant, la société n'a pris aucune mesure de compensation dans le cadre du reboisement.

### 3.1.4. Le remblai et la poussière



A gauche l'avenue de la LUANO, le remblai dans le fond et à droite, une maison d'habitation à proximité du remblai (photos PREMICONGO)

Un remblai de rejets s'est constitué autour de la mine. L'absence de zone tampon entre la mine et les maisons d'habitations du voisinage expose la population à la poussière de manière permanente, et donc aux maladies pulmonaires, ainsi qu'à une contamination par les produits toxiques contenu dans le remblai. Durant la saison des pluies, l'eau qui s'infiltre contamine la nappe avec ces mêmes matières toxiques. La partie qui ruisselle termine sa course dans les ruisseaux et rivières environnantes. Hors, la population habitant les environs immédiats de la mine, dépend des puits et cours d'eaux pour son approvisionnement. Elle est donc sérieusement exposée.

Certains habitants se plaignent de la poussière constamment soulevée par les véhicules de la société roulant sur l'avenue de la LUANO. Celle-ci est une route en terre battue, longue d'un peu moins de dix kilomètres. Elle relie le terminus des arrêts de bus à l'entrée des installations de RUASHI MINING s.p.r.l, séparant le Quartier III de la commune de la RUASHI au quartier KAWAMA de la commune annexe. Mais nous avons pu constater que des camions citernes de la société arrosaient copieusement la route durant la saison sèche afin d'atténuer la poussière.



### 3.1.5. Pollution atmosphérique due à l'incinération des déchets

Les déchets solides et liquides, toujours toxiques, sont brûlés de nuit dans un incinérateur situé à l'intérieur des installations. L'air est souvent irrespirable pour les travailleurs. Les saignements de nez et les maux des yeux sont fréquents parmi eux.

### 3.1.6. Les bruits et les vibrations

La population déplore les bruits et vibrations dus aux explosions à la dynamite dans la mine. De plus en plus de personnes constatent des fissures dans les murs des maisons d'habitation. Il appert donc que les normes ne sont pas respectées dans la constitution des charges par les mineurs. Affirmations que démentent catégoriquement les travailleurs de MCK avec qui nous avons échangés. Pour eux, c'est le voisin CHEMAF qui ne respecte pas les normes et serait donc responsable des fissures de plus en plus nombreuses dans les maisons des riverains.

### 3.1.7. Les bassins de décantation

Pour gérer les effluents de l'usine de traitement des minerais par lixiviation, des bassins de décantation ont été installés par la société. Tout le monde se pose cependant des questions sur leur fonctionnalité étant donné les effets destructeurs sur l'écosystème de la rivière ; odeurs nauséabondes, bestioles et insectes morts, dessèchement de la végétation, etc. Pour les agents de l'administration, un examen des effluents au laboratoire s'avère nécessaire pour déterminer si oui ou non ces bassins sont fonctionnels. Ils affirment cependant avoir des doutes sérieux sur leur fonctionnalité.

### 3.1.8. La gestion des « mort terrain »

Dans les installations, les graisses, huiles et carburants répandus par terre sont simplement essuyés.

### 3.1.9. Le stockage des produits

Nous avons été surpris de constater qu'il n'y avait pas d'entrepôt pour le stockage des minerais. Ceux-ci sont placés à même le sol dans les installations, en attendant d'être immédiatement embarqué pour la Zambie. Des tôles métalliques fixées sur des barres de fers servent de hangar pour abriter les minerais durant la saison des pluies.

Les produits chimiques et le carburant sont également stockés de manière assez rudimentaire, il n'y a pas d'infrastructures spécifiques pour ces produits dangereux et en guise de mesure préventive, juste de panneaux avec des mentions telles que, « interdit de fumer » etc. Les travailleurs ne sont même pas dotés de manuel de consignes de sécurité.

Seuls les explosifs sont mieux sécurisés. Des installations spéciales ont été conçues pour ce faire, entourés de barbelés, avec des gardes autour ainsi que des extincteurs pour prévenir les incendies.

### 3.2. LES REALISATIONS SOCIALES DE RUASHI MINING s.p.r.l.

Sur le plan des réalisations sociales, La société a marqué des points incontestables. Nous avons retenus principalement ; l'éducation, l'électricité, l'eau, les infrastructures (morgue, marché et route). La population de la RUASHI, et même celle de LUBUMBASHI, a donc bénéficié des investissements sociaux de cette entreprise. Mais il faut aussi signaler une faiblesse essentielle dans ces initiatives ; l'absence d'un cadre de concertation avec la population riveraine. Ceci explique le fait que certaines initiatives ne rencontrent pas l'assentiment de la population. C'est le cas de la réhabilitation de l'Athénée de la KATUBA qui provoqua en son temps un véritable tollé au sein de la population de la RUASHI. Celle ci ne comprenait pas que l'entreprise se soucie de réhabiliter des infrastructures scolaires situées à l'autre bout de la ville pendant que la RUASHI abritait tant d'écoles délabrées.

En plus, le fait que ces actions soient entreprises en concertation avec le Gouvernement provincial leur hôte l'aspect RSE. Elles paraissent de plus en plus comme une contribution à la politique de reconstruction du gouvernement (cinq chantiers), ou encore, des dons de la société à la population.

L'utilisation de la municipalité de la RUASHI pour régler la question des délocalisations n'a été bénéfique, ni pour la société, ni pour les délocalisés. Cela à constitué au contraire l'occasion de montage des magouilles et autres abus au détriment de la société et des personnes qui devaient être dédommagées.

#### 3.2.1. L'éducation



Ecole réhabilité et équipée par RUASHI MINING s.p.r.l. (photos PREMICONGO)

La société s'est remarquablement investit dans la réhabilitation des infrastructures scolaires ; l'Athénée de la KATUBA situé dans la commune de la KATUBA et l'école primaire USHINDI de la commune RUASHI ont ainsi été remis à neuf et équipés en bancs. Les photos ci hautes montrent une vue du complexe scolaire et une classe équipée de l'Athénée de la KATUBA.

### 3.2.2. L'électricité

Avant l'installation de la société, la plupart des quartiers construits après l'indépendance étaient dépourvus d'électricité. RUASHI MINING s.p.r.l. a doté certains des nouveaux quartiers de transformateurs. Les habitants de ces quartiers ont constitué des comités courants chargés de mobiliser la population pour sa participation aux efforts d'électrification (cotisations pour payer les techniciens ou construire les cabines). Ces comités servent aussi de ponts pour les contacts avec la société. Ils sont placés sous la supervision des chefs des quartiers concernés. Certains de ces transformateurs ont connus des pannes et la société s'est chargé de les faire réparer.



A gauche la cabine abritant le transformateur au quartier III de la RUSAHI et à droite, une cabine en construction vers l'entrée des installations de RUASHI MINING s.p.r.l. (photos PREMICONGO)

### 3.2.3. L'eau

Le château d'eau situé au niveau de la MAISON DES JEUNES a été réhabilité et inauguré en grande pompe. Cependant, aucune goutte d'eau n'y a jamais coulée, ce qui fait jaser toute la commune. Notons cependant qu'un autre château d'eau a été construit un peu plus au nord de la commune, celle là est fonctionnelle. Cependant, les questions liées à l'approvisionnement en eau dans la plus grande partie de la commune n'ont pas été résolues. La population qui habite les environs immédiats des installations de l'entreprise n'a pas accès à l'eau du robinet. Elle s'approvisionne par les puits et rivières, avec tous les risques de contamination que nous avons évoqués plus haut. En plus, les puits d'eaux sont insuffisants en nombre.



Ci contre, le château d'eau réhabilité et inauguré en grande pompe n'est toujours pas opérationnel et en bas, le problème d'eau qui demeure récurrent pour la communauté riveraine (photos PREMICONGO)



#### 3.2.4. Les autres infrastructures

Il n'y a pas seulement l'éducation, l'eau et l'électricité qui ont été l'objet de l'attention de l'entreprise. D'autres infrastructures ont aussi été réhabilitées, comme l'avenue de la LUNO dont nous avons parlé plus haut, ainsi que la morgue ont aussi été réhabilité. Le marché en face du bureau communal est en pleine réhabilitation.



Ci contre, les travaux de réfection du marché situé en face des bureaux de la commune. (Photo PREMICONGO)

### 3.3. LES CONFLITS POTENTIELS

Pour sécuriser son investissement et en assurer la rentabilité, la société a également intérêt à réduire les foyers potentiels de conflits avec la communauté. Cette vision ne semble pas partagée par les Dirigeants de la société qui d'une part s'enorgueillissent des réalisations sociales de la société pour se comporter comme si tout leur était permis, et d'autre part se contentent du soutien des autorités politiques comme garantie de stabilité pour leur investissements.

#### 3.3.1. Absence d'un cadre de concertation

La plus grande faiblesse du système mis en place par RUASHI MINING s.p.r.l. est l'absence d'un cadre de concertation avec la communauté locale. Comme nous l'avons dit plus haut, des comités sont mis en place çà et là, mais ils ne constituent pas des instances d'échanges et de dialogues avec la société. Les actions sociales n'ont pas été le fruit d'une discussion sur les priorités de la population.

La crainte est donc dans ces circonstances que des choix soient faits en contradiction avec les besoins réels de celle-ci. L'exemple de l'Athénée de la KATUBA est plus qu'éloquent. La mise en place d'un cadre de concertation réel permettrait de prévenir et arbitrer si nécessaire les conflits entre la société et la communauté.

#### 3.3.2. L'emploi des explosifs et les fissures dans les maisons

Constituent une autre source potentielle de conflits. La population frustrée considère la société comme étant responsable de la détérioration des immeubles. Il faudrait, au cas où CHEMAF en serait le véritable responsable, une politique de communication claire qui expliquerait à la population que les explosifs employés par RUASHI MINING s.p.r.l. ne peuvent pas provoquer ces fissures. Seul l'audit environnemental mené par un organisme indépendant peut attester cela.

#### 3.3.3. La question foncière

Jusqu'à ce jour, RUASHI MINING s.p.r.l. n'a pas réglé la question litigieuse des délocalisations. Plusieurs personnes déplacées depuis 2004 n'ont pas été dédommagées. Madame Elisa KALASA, chargée du social, que nous avons rencontrée en juin 2010, avait expliqué que la société avait bel et bien dédommagés l'ensemble des délocalisés, mais que ceux-ci étaient revenus à la charge pour exiger plus, après que les ONG aient effectué une action d'intoxication. Mais nous avons rencontrés des nombreux délocalisés qui nous ont donné un autre son de cloche :

- Monsieur Marc MUTOMBO et sa femme, ARLETTE KUBIONA habitent aujourd'hui le quartier bel air. Leur parcelle se trouvait sur le site dans lequel devait s'installer l'entreprise en 2006. Aujourd'hui, ils se disent las de courir derrière l'entreprise.

- Madame MALOBA DIDINE, épouse de Mr MBUYA SERAPHIN et madame Clémentine ILUNGA que nous avons rencontrée au quartier III, juste au pied du remblai. Elles sont devenues locataires après que RUASHI MINING s.p.r.l. les ait délocalisés en 2008. Leur

maison se trouvait derrière l'emplacement actuel du remblai. Pour nos interlocutrices, une véritable mafia s'est organisée autour de l'affaire. Les personnes commises par la société au processus de délocalisation arrivaient avec des amis et des frères. Chacune des personnes qui les accompagnaient était prise en photo devant une des maisons ou parcelle à délocaliser, afin d'attester que la maison ou la parcelle lui appartenait. Lors des paiements, ce sont bien entendu les frères et amis qui sont privilégiés parce qu'ils font des rétrocessions à ceux qui les ont « branchés » sur l'affaire. Les véritables déplacés qui sont payés sont ceux qui ont de la chance ou qui n'hésitent pas devant le scandale comme ces femmes qui ont manifesté toutes nues devant les installations de la société. Elles avaient alors été vite payées pour étouffer le scandale.

Les personnes qui avaient été effectivement payées crient à la spoliation à cause du délai d'attente (1000 dollars en 2005 ou 2006 ne valent pas 1000 dollars aujourd'hui. Quant au nombre des délocalisés, au nombre de ceux qui ont été payés et ceux qui n'ont pas été encore été payés, ils constituent des mystères impénétrables. La municipalité de la RUASHI qui avait été chargée par la société de payer les délocalisés à une certaine époque déclare n'avoir plus aucune information à ce sujet ; tous les documents auraient été transmis à RUASHI MINING s.p.r.l. La municipalité ne garde rien, même pour ses archives. Les personnes qui s'adressent à la commune pour réclamer leur dus s'entendent répondre que celle ci n'est pas chargée de gérer les affaires de RUASHI MINING.

Toujours à propos des délocalisations, nous avons rencontré les membres de l'ONG SHALAKI. Cette association réunit des fidèles de l'Eglise Catholique Romaine qui mènent ensemble des activités champêtres. Elle compte à ce jour plus de 300 membres. Lors de la création de l'association en 1988, les membres avaient acquis 500 hectares pour leurs activités. Par la suite la concession s'étendra (700 hectares). SHALAKI déplore la manière inélégante avec la quelle la société s'est emparée d'une partie de la concession. Les dédommagements n'ont pas été justes (c'est-à-dire calculés selon les normes en vigueur). Des forfaits en déca de la valeur des champs ont été versés aux concernés, et il leur a été insolemment signifié par les préposés de la société que *l'exploitation minière primait sur tout le reste*. A ce jour, des pourparlers sont engagés entre la société et les membres de SHALAKI pour une nouvelle extension de la concession le curé s'est investi dans le processus pour protéger ses chrétiens des abus.

Toujours dans son extension, l'entreprise a également acheté une partie du cimetière et la population vit dans la crainte de voir la société s'emparer de tout l'espace de ce site sacré.

RUASHI MINING s.p.r.l. n'a donc pas à ce jour fixé clairement ses limites géographiques. Chaque jour qui passe, elle fait des nouvelles victimes de l'extension de son aire d'exploitation. Cette insécurité foncière dans la quelle sont plongés les habitants de la RUASHI est aussi porteuse des germes de graves conflits.



### 3.3.4. L'emploi et le niveau de vie

Toutes les personnes avec lesquelles nous avons échangés sont unanimes à reconnaître qu'en matière d'emploi, RUASHI MINING s.p.r.l. n'a pas répondu aux attentes. Pour Monsieur KIMPOTO KALABO, Directeur des études du Lycée HODARI, l'installation de l'entreprise sur le site a mis fin aux activités de subsistance de plusieurs milliers de personnes, dans l'artisanat (œuvre d'art en malachite), l'artisanat minier et l'agriculture. L'entreprise n'a pas en contre partie créé des emplois pour la population. Il n'y a pas d'universitaires de la RUASHI engagés comme cadres au sein de l'entreprise.

Pour Monsieur ANICET KAOZI, chrétien catholique membre d'une C.E.V., RUASHI MINING s.p.r.l. recourt aux journaliers dans la plupart des cas. Pour ne pas être obligé de signer avec eux un contrat de travail après les délais légaux, la société procède à l'alternance des équipes de journaliers. Beaucoup changent régulièrement de noms pour continuer à travailler au terme de leur temps de rotation. Des travailleurs de RUASHI MINING s.p.r.l. contactés confirment cette situation.

La majorité des personnes ayant perdu ses sources de revenus, le niveau de vie de la population a fondu. On vit plus difficilement aujourd'hui à la RUASHI que lors de l'arrivée de la société en 2004, affirment les enseignants de HODARI avec qui nous avons échangés.

#### 4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce monitoring nous a donc permis de percevoir les ombres et lumières de la société RUASHI MINING s.p.r.l. sur le plan environnemental et social. Tout n'est pas noir sur le tableau, la société s'est investit avec beaucoup de bonne volonté pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines comme nous l'expliquons plus haut. Cependant, beaucoup reste encore à faire, tant sur le plan social et environnemental, pour qu'elle se conforme aux prescriptions légales sur les RSE.

Nous recommandons donc à RUASHI MINING s.p.r.l.:

1. D'impulser la mise en place d'un cadre de concertation avec la population de la commune. Ce cadre pourrait réunir autour d'un représentant de la société, les représentants des différents quartiers, des églises et autres associations localisées dans la commune. Ce cadre pourrait ainsi servir tant pour la planification des actions sociales que pour la prévention et la résolution des conflits avec la communauté locale. Pour être efficace, il ne devra pas être présidé par des représentants de l'autorité étatique. Ceci permettra à celui-ci de jouer pleinement son rôle de régulateur et de contrôle au lieu de se retrouver partie dans le conflit.
2. Sur le plan environnemental, nous recommandons à RUASHI MINING s.p.r.l ;
  - De rendre public son EIE et son PGEP afin de permettre à la communauté locale et aux ONG qui l'accompagne de suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation.
  - D'accepter de se soumettre à un audit environnemental afin de permettre, le cas échéant, la révision de l'EIE et du PGEP. Au cas où elle connaîtrait déjà des audits environnementales comme l'affirme son ADGA, de publier les conclusions et recommandations sur son site web.
  - De créer une zone tampon de 5 km au moins entre le remblai et les maisons d'habitation.
  - De ré végétaliser le remblai et de reboiser la zone tampon afin d'atténuer les effets nocifs de la poussière et autres matières toxiques.
  - Conformer les charges d'explosifs aux normes en vigueur.
  - De construire un incinérateur loin des installations afin de rendre l'air plus respirable pour les travailleurs dans les installations.
3. Sur le plan des RSE nous recommandons à RUASHI MINING s.p.r.l:
  - De faire une distinction claire entre les réalisations entreprises dans le cadre des RSE de la contribution aux cinq chantiers du chef de l'Etat et des dons qu'elle peut faire aux populations riveraines. En effet, les RSE constituent une obligation pour l'entreprise et un droit pour la communauté tandis que la contribution aux cinq chantiers du chef de l'Etat et les dons dépendent du bon vouloir des responsables de l'entreprise.
  - De renoncer à la délocalisation du cimetière afin de ne pas envenimer la situation d'antagonisme avec les populations riveraines.
  - De régler sans tarder le problème du dédommagement des délocalisés à travers le cadre de concertation qui sera mis en place,

- De payer aux délocalisés des dédommagements proportionnels aux préjudices subis,
- De rendre opérationnel le château d'eau réhabilité,
- D'engager des travailleurs pour les postes permanents au lieu de continuer à faire des rotations de journaliers

Nous recommandons au Gouverneur de province, de lever la mesure qui interdit aux services administratif de l'état de faire leur travail sans son autorisation expresse afin de leur permettre d'assurer le respect des normes environnementales par les entreprises minières en général et RUASHI MINING s.p.r.l. en particulier.

Nous recommandons à WWF de nous appuyer dans une prochaine mission de monitoring sur une entreprise minière située en milieu rural. Les réalités sont en effet différentes ; la communauté en milieu rural à un autre type d'organisation, proche du modèle traditionnel, d'autres besoins et l'exploitation minière a un impact direct sur les forêt et donc la biodiversité. Il nous semble nécessaire d'avoir les deux réalités pour mieux cerner les problèmes environnementaux et sociaux de l'exploitation minière dans la province du KATANGA.

Fait à Lubumbashi le 20 novembre 2011